

BUDGET ANNEXE FORÊT: Prise de charge du déficit 2007 par le Budget Principal

Monsieur André LABORDE, Maire Adjoint, expose :

Mes Chers Collègues,

Après avoir approuvé la reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2007, le déficit constaté sera, comme prévu au Budget Principal 2007 de la Commune, pris en charge par le Budget Ville par l'écriture suivante :

- **Budget Annexe Forêt (Année 2008)**

7552 : Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le Budget Principal :	26 651,91 €
--	-------------

- **Budget Principal de la Ville (Année 2008)**

6521 : Prise en charge du déficit du budget annexe :	26 651,91 €
--	-------------

Je vous remercie de votre accord.

Sur quoi, le conseil municipal, à la majorité des membres votants présents ou représentés :

ABSTENTION : J. CONFOULAN

APPROUVE les dispositions ci-dessus.